Mont Saint Aignan

ARRETE N° 2026 - 1428
Du registre des arrêtés municipaux
Circulation et Stationnement
Rue des Deux Bois

ARRETE PROVISOIRE

NOUS, maire de la ville de MONT-SAINT-AIGNAN ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté général de circulation et de stationnement n°92-414 en date du 24 Septembre 1992 ;

VU le règlement de voirie métropolitain adopté par délibération du 1er avril 2019 ;

VU l'ensemble des arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement, **rue des Deux Bois ;**

CONSIDERANT la demande de l'entreprise AXL CONSTRUCTIONS, afin de permettre la réalisation d'un quai de livraison nécessaire au bon déroulement des travaux, **rue des Deux Bois ;**

ARRETONS CE QUI SUIT :

Article 1er. - Pendant toute la durée des travaux, la circulation des véhicules sera maintenue au droit du chantier. Un marquage provisoire sera mis en place sur le côté opposé à l'emprise du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h dans la zone concernée, conformément à la signalisation temporaire mise en place, rue des Deux Bois, face au n° 10, du 19 octobre 2026 au 17 mai 2027.

Article 2.- La circulation des piétons est déviée au droit du chantier par un cheminement provisoire clairement identifié et sécurisé. La traversée de la chaussée s'effectuera au niveau du passage piéton provisoire matérialisé à cet effet.

Article 3.- L'entreprise AXL CONSTRUCTIONS sera chargée de la mise en place, du maintien et de l'entretien de la signalisation temporaire ainsi que des dispositifs de balisage et de protection du chantier. Les livraisons du chantier s'effectueront aux emplacements prévus au plan de signalisation annexé au présent arrêté.

Article 4.- Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 12 octobre 2026
Pour le Maire et par Délégation

MONT-SAINT-AIGNAN Seine Maritime

Gérard RICHARD
Adjoint au Maire
Chargé des Espaces Publics
Et du Patrimoine Bâti

Certifié exécutoire par publication numérique
En date du : 14 OCT. 2026

Copies
- Police Nationale / Municipale
- SAMU
- SDIS
- Direction des Déchets et des Transports MRN
- AXL Constructions

www.montsaintaignan.fr
Hôtel de ville
59 rue Louis-Pasteur
BP 128 - 76134 Mont-Saint-Aignan
Tél. 02 35 14 30 00
Fax 02 35 14 30 90
mairie@montsaintaignan.fr